



**AVIS DU MILIEU ASSOCIATIF MONTRÉALAIS
DES PERSONNES HANDICAPÉES
DANS LE DOSSIER DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

MONTRÉAL VILLE ACCESSIBLE À TOUTES LES FAMILLES ?

PAR

LE COMITÉ RÉGIONAL DES ASSOCIATIONS POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

ET

LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE PROMOTION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ET

L'ORGANISME ALTERGO

ET

AVEC LA COLLABORATION DE L'ORGANISME SOCIÉTÉ LOGIQUE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

QUI SOMMES-NOUS P.3

QUELQUES CHIFFRES P.3

INTRODUCTION P.4

1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1.1 UNE POLITIQUE FAMILIALE OU UN OUTIL DE PROMOTION P.5

1.2 UNE DÉFINITION QUI POSE PROBLÈME P.6

1.3 DU TEMPS POUR LES FAMILLES P.8

2. LES THÉMATIQUES

2.1 QUARTIERS VIVANTS P.9

2.2 HABITATION P.12

2.3 TRANSPORT P.16

2.4 OFFRE EN SPORT ET LOISIRS P.18

CONCLUSION P. 21

SOMMAIRE DES SUGGESTIONS ET DES RECOMMANDATIONS P.22

PRÉAMBULE

QUI SOMMES-NOUS :

Le milieu associatif montréalais des personnes handicapées est ici représenté par les trois regroupements suivants :

Le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI) qui a le mandat de défendre et de promouvoir les intérêts des personnes vivant avec une déficience intellectuelle, l'autisme ou un trouble envahissant du développement, ainsi que de leur famille. Il regroupe 25 associations et est le porte-parole du milieu associatif montréalais de la déficience intellectuelle.

Le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM) a pour mission de promouvoir les intérêts et de défendre les droits des personnes ayant une déficience physique, (motrice, sensorielle, organique, du langage et de la parole) et de leur famille. Il regroupe 28 organismes en défense de droits de la région de Montréal.

L'organisme Altergo regroupe quant à lui 85 organismes concernés par l'accès aux loisirs des personnes handicapées. Sa mission première est de faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées par l'abolition des contraintes d'accès au loisir

Nous avons également été cherchés l'expertise d'une employée de l'organisme **Société logique** pour la partie concernant l'habitation. Notons qu'une personne déléguée par les trois regroupements, siège au comité Famille de la conférence régionale des élus depuis 2005 et a ainsi suivi la démarche entourant le projet de politique familiale municipale de Montréal.

Cet avis a fait l'objet d'une consultation réduite, dû aux courts délais accordés pour la rédaction du mémoire, auprès de quelques membres du CRADI, du ROPMM et d'Altergo. Il se veut le reflet de leurs principales préoccupations.

QUELQUES CHIFFRES...

En 2003, plus de 325 000 personnes vivant avec une incapacité habitaient l'île de Montréal (17,5% de la population). De ce nombre on estimait que 26 000 étaient des jeunes de moins de 14 ans.¹ La même année plus d'une personne sur cinq, âgée de 12 ans et plus, a déclaré vivre avec une incapacité.²

¹ Le capteur d'idées, Centre de réadaptation Marie-enfant, juin 2005, p. 4

² Regard sur les familles montréalaises, comité famille CRÉ de Montréal, janvier 2007

Les familles, qui ont un enfant avec une incapacité, se distinguent également des autres familles par le nombre d'enfants qu'elles comptent. Ainsi 21% des familles montréalaises, qui ont un enfant avec une incapacité, ont 3 enfants et plus comparativement à 13% pour les autres. (MSSS, ISQ, 2004)

En 2001, 33% des familles montréalaises étaient monoparentales. Selon l'ISQ, la proportion de familles monoparentales est plus importante chez les familles qui ont un enfant ayant une incapacité.³

À Montréal, près du tiers des personnes ayant une incapacité ne reçoit pas l'aide requise pour au moins une des activités quotidiennes. Cette proportion est de 26 % pour l'ensemble du Québec.⁴ Par cette statistique on peut également considérer que lorsque les besoins de ces personnes ne reçoivent pas de réponse, c'est dans la majorité des cas la famille qui doit pallier au manque de services.

INTRODUCTION

« L'idée véhiculée par le concept d'accessibilité universelle est d'aménager un monde dans lequel toute la population, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, pourra vivre en toute liberté et en sécurité. »⁵

Nos commentaires et recommandations sont tous traversés par une même préoccupation : **l'accessibilité universelle**. C'est l'élément central de la plupart de nos revendications et nous croyons qu'il devrait être inclus également dans les thématiques abordées dans le plan collectif d'action famille. Selon nous, pour faire de Montréal une ville de Familles, on doit leur offrir et leur donner accès à tout ce dont elles ont besoin pour s'épanouir

Par le terme « **accessibilité universelle** » nous considérons que toutes les familles vivant à Montréal, incluant celles où vivent une personne handicapée, doivent pouvoir accéder aux lieux publics, s'y orienter, s'y déplacer et pouvoir en utiliser tous les services offerts. Le principe d'accessibilité universelle et son application permet certes de répondre aux besoins de toutes les personnes handicapées mais est également bénéfique pour l'ensemble de la population montréalaise (parents, personnes âgées, enfants etc.).

Pour débiter nous apporterons quelques commentaires généraux sur le plan collectif proposé pour, par la suite, reprendre les thèmes abordés soit: les quartiers vivants, l'habitation, le transport et la culture et les sports et loisirs. Dans chacune de ces sections nous avons tenté de répondre aux questions principales soulevées par votre plan d'action et de les adapter à notre réalité :

³ Regard sur les familles montréalaises, comité famille CRÉ de Montréal, janvier 2007

⁴ Regard sur les familles montréalaises, comité famille CRÉ de Montréal, janvier 2007

⁵ Définition du concept d'accessibilité universelle, Société Logique, site web,

- . La ville a-t-elle identifié les bons enjeux ?
- . Le choix des actions est-il judicieux ? (*nous avons pour cette question choisi de vous souligner ce que la ville devrait faire pour améliorer la qualité de vie des familles qui ont une personne ayant une incapacité parmi leurs membres.*)
- . Ce que nous pouvons faire à titre de partenaire

Et comme nous l'avons mentionné plus haut ***l'accessibilité universelle*** sera l'axe transversal retenu. Pour nous, une politique familiale municipale doit répondre à l'ensemble des besoins des familles dont celles qui comptent un membre ayant une incapacité peu importe son âge. La politique doit ainsi s'adresser à tous les types de familles, s'intéresser à toutes les étapes de la vie de celles-ci et prendre en compte toutes les situations rencontrées par les familles vivant à Montréal.

« (...) considère que la famille est une richesse collective et qu'elle doit être valorisée, respectée, recevoir protection, soutien et accéder aux droits et services nécessaires pour exercer pleinement ses fonctions et ses responsabilités et permettre l'épanouissement de ses membres. »⁶

Nous recommandons donc que la municipalité :

- . **Intègre l'accessibilité universelle comme principe de base transversal de sa politique familiale**

1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1.1 UNE POLITIQUE FAMILIALE OU UN OUTIL DE PROMOTION ?

Tout d'abord nous saluons la démarche de la ville dans son projet de politique familiale. Avec ses 466 595 familles qui vivent sur l'île de Montréal⁷, ce plan d'action collectif est le bienvenu ! Nous sommes convaincus que, pour la majorité des familles que nous représentons, vivre à Montréal est un choix qui leur facilite la vie au quotidien. C'est pourquoi nous considérons que le plan d'action de la ville doit leur donner une place et s'y intéresser davantage en visant toujours à améliorer leur qualité de vie.

À la lecture du plan on a parfois l'impression qu'il s'adresse davantage aux familles qui ne vivent pas encore sur l'île. En fait nous avons parfois l'impression que ce document est plus un outil promotionnel visant à attirer de nouveaux fidèles !

⁶ VISION RÉGIONALE CONCERTÉE ET ENJEUX PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE FAMILLE, CRE de Montréal, comité Famille, juin 2004

⁷ Regard sur les familles montréalaises, comité famille CRÉ de Montréal, janvier 2007

Pourtant dans un sondage CROP, publié dans la Presse du 12 octobre 2007, 83% des familles vivant en banlieue ne souhaitent pas s'établir à Montréal et à l'inverse 68% de celles vivant à Montréal ne veulent pas quitter la ville. Comme quoi, avant de chercher à attirer des familles qui ne viendront pas, la politique devrait porter son attention sur celles qui sont là.

*Il faut que les gens d'âge, d'origine et de statut socio-économique différents puissent continuer à s'y côtoyer et à y trouver leur compte. C'est ce qui fait la différence entre une ville et une vitrine.*⁸

Bien que nous soyons en accord avec les thématiques mises de l'avant et les orientations privilégiées au départ, nous constatons, au fil de la lecture, qu'elles ont tendance à s'estomper. Nous espérons donc que la version finale du plan d'action revienne à l'esprit de départ qui doit motiver un projet de politique familiale. A cet effet, nous attirons votre attention sur la définition de la politique familiale, telle qu'exprimée par le carrefour familial municipal qui dit :

*« Une politique familiale en milieu municipal exprime la volonté du conseil municipal de s'engager à favoriser le mieux-être des familles **vivant sur son territoire** »*⁹

*« instrument indispensable permettant à toute intervention municipale, et quel que soit le champ d'application, de tenir compte des familles, de leurs préoccupations et besoins, et de prévoir et d'ajuster constamment les services offerts afin que ces derniers soient toujours à l'avantage des familles »*¹⁰

UNE DÉFINITION DE LA FAMILLE QUI POSE PROBLÈME

Le deuxième constat que nous faisons, à la lecture de ce plan d'action famille, est le caractère limitatif de la définition de la famille qui a été choisie. Nous avons fait la lecture de plusieurs autres politiques familiales municipales où l'on retrouvait une définition plus inclusive.

En voici quelques exemples :

*« La famille, c'est le premier milieu de vie des personnes unies par des liens et des engagements multiples et variés à travers les générations. Ses membres se soutiennent mutuellement au cours des différentes étapes de la vie, favorisant ainsi leur autonomie, leur bien-être et leur développement. »*¹¹

*« la famille comme étant tout groupe parent-enfant, quel que soit l'âge des personnes, uni par des liens multiples pour se soutenir réciproquement au cours d'une vie, et ce, momentanément ou de façon permanente. La famille constitue le milieu privilégié de développement affectif, personnel et social des individus et appelle à une solidarité naturelle à travers les générations. »*¹²

La définition de la famille, telle que décrite dans le préambule, aurait avantage à être plus large afin de prendre en compte les réalités des familles qui comptent un membre avec une incapacité. En effet, pour les familles que nous représentons, la «famille» ne peut être

⁸ N'éviscérez pas la ville, Ariane Krol. La presse, dimanche 14 octobre 2007

⁹ Qu'est ce qu'une PFM, site du Carrefour familial municipal

¹⁰ Idem que 7

¹¹ A Drummondville, la famille c'est bien plus encore, Politique familiale de Drummondville, 28 pages

¹² La famille au cœur de notre ville, Politique familiale ville de St-Jérôme, 13 pages

définie seulement que par sa fonction de reproduction et d'éducation des enfants. Lorsqu'un enfant naît avec une incapacité, c'est pour la vie, et il se peut qu'il ne soit pas entièrement autonome à 18 ans. Si la personne ayant une incapacité quitte un jour le nid familial, elle pourrait également avoir besoin de support et ainsi choisir de vivre à proximité de sa famille. On peut faire également le même constat au niveau des familles qui comptent un membre qui a une incapacité, suite à un accident, qui a des problèmes de santé chronique ou qui est vieillissant. Pour soutenir ce membre, la famille va souhaiter pouvoir vivre à proximité de celui-ci. Le concept de famille ne peut donc pas se limiter à la définition réductrice du projet de plan d'action. On est le parent de quelqu'un et on est l'enfant de quelqu'un pour toute la vie. Limiter la famille à celle qui a des enfants de moins de 18 ans est une vue de gestionnaire qui ne correspond pas à la vision que porte les familles sur elles-mêmes. C'est pourquoi nous croyons que la définition de la famille choisie par la ville de Montréal devrait mettre davantage l'accent sur les notions de liens intergénérationnels de solidarité et de prise en charge des personnes non autonomes ou en perte d'autonomie. Cela tient davantage compte de la diversité des réalités vécues par les familles et des transformations sociales, juridiques et démographiques auxquelles les familles doivent faire face aujourd'hui. Cette vision de la famille est également partagée par d'autres milieux. Par exemple beaucoup de personnes âgées souhaitent fréquenter leurs enfants et petits enfants, entretenir des liens familiaux, même en dehors des situations de dépendance. Lorsque leurs enfants sont malades, un certain nombre de parents compte sur l'aide fournie par leurs propres parents pour pouvoir continuer de travailler. La famille élargie vient alors jouer un rôle dans la conciliation travail-famille.

La ville aurait avantage à considérer les personnes âgées comme une ressource importante pour les familles et les liens intergénérationnels comme étant positifs. En cela, elle pourrait se distinguer de certaines villes de banlieues qui sont moins pourvues de ces liens et leur font peu de place.

En fait à la lecture du plan d'action nous croyons que la préoccupation réelle de la ville est d'ordre démographique, et vise, entre autres, le déséquilibre dont souffre la ville. Ce n'est pas une raison pour choisir une vision réductrice de la famille.

DU TEMPS POUR LES FAMILLES...

*« L'harmonisation des services aux familles contribuerait grandement à l'atténuation des contraintes vécues par les travailleuses et travailleurs, mais également pour l'ensemble des familles de l'Île. En ce sens, **le milieu scolaire et municipal devrait se concerter** en vue de jouer un rôle complémentaire dans une offre de services mieux adaptés aux nouvelles réalités des familles. »¹³*

¹³ Avis régionale pour une politique de conciliation travail-famille-études, conférence régionale des élus, octobre 2004

L'équilibre entre le temps consacré au travail, à la famille et aux loisirs pour le bien-être des parents et des enfants, représente le défi de la famille actuelle. Il est encore plus précaire lorsque l'un de ses membres requiert des soins de santé et des services spécialisés. Et on oublie souvent qu'il existe aussi des familles où l'un des parents est handicapé avec des enfants qui ne le sont pas. La levée du matin d'un parent paraplégique qui nécessite 2 heures, avec les enfants en plus à préparer, imaginez un instant à quelle heure il doit se lever pour arriver à concilier travail-famille !!!

La gestion temporelle des activités et l'organisation des déplacements posent en effet de nombreux défis. Le milieu de travail, le service de garde, l'école, les hôpitaux, les loisirs sont souvent dispersés aux quatre coins la ville, et obligent les parents et enfants à courir d'un lieu à l'autre. Une planification urbaine qui favorise des quartiers diversifiés, où on retrouve des lieux de travail, de l'habitation, des commerces et des services de proximité peuvent contribuer grandement à une meilleure organisation familiale. De plus le transport public, tel qu'il fonctionne actuellement à Montréal, ne vient pas faciliter la vie des familles. Les horaires sont parfois incommodants (un autobus au 20 minutes), traverser la ville en transport en commun peut prendre plus de temps que faire le voyage en voiture de Laval jusqu'au centre-ville.

La conciliation travail-famille est l'une des plus importantes problématiques soulevées par les familles. Et cette conciliation n'est pas seulement problématique pour les familles ayant de jeunes enfants ; l'aide aux grands-parents vieillissants requiert beaucoup de temps à certains moments de la vie. Pourtant cet aspect est à peine effleuré dans le plan d'action collectif de la ville de Montréal. Bien que nous soyons conscients que certains champs d'intervention ne relèvent pas directement du municipal, nous croyons tout de même que le Ville peut influencer des politiques et peut aussi servir de modèle, notamment sur la conciliation travail-famille. Notamment par l'amélioration du transport en commun, nous y reviendrons dans la section *Transport* de notre document.

De plus, nous croyons que la Ville devrait élaborer différentes mesures favorisant la conciliation famille et travail pour ses employés et, par le fait même être un employeur modèle auprès des organismes, des établissements et du secteur privé. Certaines villes l'ont même inscrit dans leur plan d'action famille, en voici quelques exemples éloquentes :

5. Donner le bon exemple à titre d'employeur.

5.1.1 Prendre en considération les préoccupations de conciliation famille travail dans l'élaboration des conventions collectives avec ses employés.

5.1.2 Offrir aux employés divers services afin de faciliter la conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.¹⁴

¹⁴ Des choix pour la famille, Politique familial, ville de Lévis

Encourager et sensibiliser les entreprises de la municipalité afin que celles-ci adoptent des pratiques de gestion des ressources humaines respectueuses des réalités vécues par les familles.

En tant qu'employeur, la municipalité doit favoriser l'adoption de pratiques de gestion des ressources humaines respectueuses des réalités vécues par les familles.

Améliorer l'offre de service de la municipalité de façon à tenir compte des horaires familiaux.¹⁵

Cette dernière recommandation est possiblement une des plus simples à réaliser et viendrait rejoindre en même temps nos préoccupations d'**accessibilité**. En effet avoir à Montréal une offre de service municipale diversifiée et adaptée aux réalités des familles, permettrait déjà d'améliorer leur qualité de vie et la conciliation travail-famille-études.

« À part la promotion des programmes d'accès à la propriété et le contrôle de ses taxes, une ville ne peut pas faire grand-chose contre l'augmentation du prix des maisons. Par contre, elle peut s'assurer que ses services soient accessibles aux familles qui ont choisi de rester à Montréal coûte que coûte. »¹⁶

Comme quoi, bien que ce domaine (politique de conciliation travail-famille) relève essentiellement de champ de compétence du gouvernement du Québec, la ville peut aussi poser des gestes visant à améliorer la qualité de vie de ses familles.

Nous serions, bien entendu, disponibles et intéressés à participer à un comité de travail sur cette question et ainsi collaborer dans la mise en place de solutions novatrices dans le dossier de la conciliation travail-famille-études.

2 LES THÉMATIQUES

2.1 QUARTIERS VIVANTS :

« Dans son Avis Les familles des personnes handicapées publié en 1995, le conseil de la famille affirmait que « la qualité de vie de la personne handicapée est tributaire de celle de sa famille, de son environnement social et de sa vie autonome ».¹⁷

En tenant compte de notre définition de la famille, nous considérons important que la ville de Montréal ait le souci de faciliter le rapprochement des membres d'une même famille lorsque cela est souhaité et nécessaire. Elle devrait toujours favoriser le développement de tissus sociaux locaux qui font la richesse d'une communauté.

Bien que nous soyons en accord avec l'objectif du plan d'action, de renforcer les noyaux urbains, nous considérons que cette section a pourtant occulté l'aspect des rapports sociaux dans l'aménagement des milieux de vie. Habiter Montréal, pour nous, c'est aussi compter

¹⁵ A Longueuil temps de famille tant de vie, Plan d'action politique famille, 2006

¹⁶ Viva la famiglia, Nathalie Collard, La presse, samedi le 27 octobre 2007

¹⁷ Les familles de personnes handicapées, conseil de la famille, 1995, 52 pages

sur la proximité, certes des services, mais aussi d'un réseau social. Pour les familles que nous représentons ce réseau est vital.

De plus, les familles dont un membre vit avec une incapacité, font également le choix de vivre à Montréal pour habiter à proximité des services spécialisés dont ce membre a besoin. En effet, ces familles doivent souvent composer avec de nombreux rendez-vous qui nécessitent des logistiques d'horaire complexes et de nombreux déplacements. Ainsi le fait de vivre à Montréal leur facilite souvent la vie et elles y retrouvent souvent une expertise et des services qui ne sont pas présents ailleurs.

Les projets et activités intergénérationnels sont également un moyen de renforcer la solidarité sociale.¹⁸

Une étude réalisée en 1998 sur la solidarité des aînés indique que la famille constitue la principale source de solidarité sociale parmi l'ensemble des réseaux d'entraide (Roy, 1998).

Dans cette optique nous croyons que pour faire des quartiers vivants, il faut viser l'implication de tous les citoyens qui y vivent.

L'école partenaire du quartier vivant...

Le rôle de l'école n'apparaît dans aucune des thématiques abordées. Nous savons que l'éducation n'est pas sous la responsabilité directe de la municipalité. Toutefois pour nous elle occupe une place majeure dans la vie des familles montréalaises. Bon nombre de familles choisissent leur lieu d'habitation en fonction de la qualité et de la proximité des établissements scolaires. C'est pourquoi, nous nous permettons de l'aborder dans cette section.

Au primaire, tous les enfants peuvent fréquenter un service de garde scolaire, mais il en est tout autrement lorsqu'ils passent au niveau secondaire. Pourtant, pour certaines familles que nous représentons, les besoins d'encadrement demeurent. Certains parents se retrouvent sans ressource et doivent faire preuve de créativité pour trouver une formule qui leur permet de poursuivre leurs activités, principalement leur travail. Souvent ces solutions sont coûteuses, précaires et sont à renouveler continuellement. Cette situation a des impacts importants notamment au niveau de la difficulté de conciliation travail/famille qui force certains parents à réduire leur temps de travail ou même à abandonner leur emploi. En contrepartie, pour les enfants qui n'ont pas de déficience, les heures après l'école sont souvent utilisées pour une période de loisirs, pendant laquelle certains fréquentent les services de loisirs municipaux.

¹⁸ Avis régional pour une politique de conciliation travail-famille-études, conférence régionale des élus, octobre 2004

Nous savons qu'en 2005-2006 un comité interministériel composé de représentant du Ministère de l'éducation sports et loisirs, du Ministère de la famille et des aînés, du Ministère de la Santé et des services sociaux et de l'Office des personnes handicapées du Québec, s'est mis en place pour réfléchir à des projets pilotes de services (de surveillance) pour ces jeunes. Il y a eu, par la suite, mise sur pied de cinq projets pilotes dans cinq régions du Québec. Malheureusement Montréal n'en faisait pas partie. Une étude évaluative, réalisée par Mme Sylvie Tétreault, sur ces projets a démontré les bienfaits et les réussites de ces services de surveillance sur la conciliation travail-famille. Elle a aussi constaté que la réussite de ces projets découle de l'implication des autorités scolaires et de tous les autres partenaires concernés, dont les partenaires municipaux.

Il est important aussi de noter que ces services n'ont pas à être offerts nécessairement à l'intérieur de l'école mais pourraient faire partie du mandat des Centres de loisirs. Dans cette optique la ville pourrait y jouer un rôle et ainsi développer une avenue plus « *normalisante* » pour ces jeunes et répondre possiblement à un besoin présent chez d'autres jeunes et pour d'autres familles. En effet pour certains jeunes, qui vivent d'autres types de problématiques, la mise en place de ces services après l'école, pourrait jouer un rôle préventif notamment au niveau du décrochage scolaire.

La concertation, un aspect à ne pas négliger

Dans la majorité des quartiers de la ville de Montréal existent des tables de concertation en petite enfance et famille. Ces tables de concertation locales, généralement organisées sur la base du territoire des CLSC, regroupent notamment des centres de la petite enfance(CPE), des garderies, des haltes-garderies, des CLSC, des groupes communautaires << Famille >> et des centres locaux de développement.

Cette structure de concertation vise un développement plus harmonieux et complémentaire des services à offrir à la population. En fait, elles visent à favoriser le partenariat et à développer des projets répondant aux missions de chacun des organismes membres afin de répondre le mieux possible aux besoins des familles. Elles permettent de maintenir une mobilisation des forces vives du milieu de la petite enfance. Les tables de concertation rassemblent donc des expertises, des points de vues variés et peuvent ainsi contribuer à la recherche de solutions pour améliorer la qualité de vie des familles, notamment au sujet de la conciliation travail-famille, des services de garde scolaire et l'implication citoyenne.

Elles sont pour nous des lieux à ne pas négliger dans la mise en action de la politique familiale et sont un élément important des quartiers vivants. D'où l'importance que la ville continue de soutenir ces tables financièrement et également qu'elle permette leur accès à toutes les informations suivant le plan d'action famille de la ville.

NOUS RECOMMANDONS :

. Que des mesures soient mises en place afin d'encourager le rapprochement des membres d'une même famille (logement plus spacieux, concept de noyaux villageois etc.)

. D'adapter l'offre d'activités et de services de la ville à chaque type de famille, y compris les familles ayant une personne vivant avec un handicap.

. Que la ville encourage la participation citoyenne en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et en s'assurant d'inclure leur participation au processus de décision municipale.

. Que la ville, avec d'autres partenaires, se penche sur la question des services de surveillance pour les élèves handicapés dans les écoles secondaires.

CE QUE NOUS POUVONS APPORTER :

Les organismes membres de nos regroupements seraient des partenaires à ne pas négliger. De plus certains organismes de personnes handicapées ont développé des expertises au niveau des services de garde après l'école. Ils connaissent les besoins et pourraient s'impliquer dans ce dossier. Nous allons également encourager nos membres à participer aux tables de concertation famille déjà existantes.

Finalement, il existe à Montréal des tables de concertation en déficience intellectuelle, sur certaines desquelles siègent un certain nombre d'employés municipaux. Nous invitons d'ailleurs tous les employés de la ville qui le souhaitent à se joindre à participer à ces tables. Ils pourraient aller chercher des informations pertinentes, notamment, sur la question de la conciliation travail-famille.

2.2 HABITATION

« Si on veut une maison pas trop chère avec un jardin où on peut élever une famille, on pense à la banlieue », explique M. Shearmur¹⁹

« On se demande, mon conjoint et moi, si on ne va pas déménager en banlieue quand arrivera le prochain. C'est difficile de trouver des logements à prix modique pour une famille de quatre. »²⁰

« Selon l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités de 1998, 27% des ménages privés québécois comptent au moins une personne de 15 ans et plus avec incapacité »²¹

L'habitation, c'est l'ancrage de la famille dans son quartier, dans sa ville. C'est aussi un lieu de socialisation, où on reçoit parents et amis et autour duquel s'organise le réseau d'entraide.

¹⁹ La Presse, samedi 13 octobre 2007

²⁰ Grandir à Montréal, Mario Girard, La Presse, 27 septembre 2006, Actuel 3

²¹ Enquête québécoise sur les limitations d'activités, Institut de la statistique du Québec, 1998

Pour débiter nous déplorons que cette section aborde presque uniquement la situation des jeunes familles. L'habitation est importante pour toutes les familles et le problème d'accès au logement et à la propriété, à Montréal, concerne toutes les familles qui y vivent ou qui souhaitent venir ou revenir y vivre : familles avec ados qui souhaitent se rapprocher du transport en commun et des établissements d'enseignement post secondaire, personnes âgées qui souhaitent se rapprocher de leurs enfants et de leurs petits enfants, etc. Selon nous, l'organisation urbaine et les programmes proposés (orientés jeunes familles) ne pourront pas répondre adéquatement aux besoins diversifiés de logements adaptés des familles (nombre de pièce, prix abordable, cour etc.). De plus, ils visent surtout l'accès à la propriété pour les familles à revenus modérés et donc, touchent peu les locataires qui auront toujours des revenus insuffisants pour l'accès à la propriété et qui constituent la majorité des familles que nous représentons.

Montréal est la seule région administrative du Québec à compter plus de ménages locataires que de ménages propriétaires. Son taux de propriété est de 35,8 % contre 58,0 % pour le Québec.²²

D'autre part, en plus de ces considérations pour les familles « en général », on occulte les difficultés d'accès à l'habitation pour les membres d'une famille qui ont une mobilité réduite. Pourtant, cela touche des enfants mais aussi des adultes et des personnes âgées. Avoir une déficience est une probabilité qui augmente avec l'âge. Cela oblige des familles qui ne l'auraient pas fait, à déménager afin de trouver un logement accessible et adapté. En général, les bâtiments résidentiels ne sont pas conçus pour répondre aux besoins architecturaux des personnes à mobilité réduite. Si certains bâtiments multifamiliaux, récemment construits, présentent certaines caractéristiques d'accessibilité à l'entrée et dans les espaces communs, la grande majorité des habitations existantes à Montréal ne présentent aucune caractéristique d'accessibilité. En fait, les habitations les plus accessibles sont situées dans les bâtiments de plusieurs étages avec ascenseur et sont destinées principalement aux personnes seules, aux couples et aux aînés.

Les habitations qui conviennent le mieux aux familles (grandeur, présence d'une cour) sont situées dans des duplex ou des triplex, complètement inaccessibles. Étant donné que la plupart des logements ont été construits avant les années 50, ils sont pourvus de corridors étroits et de petites salles de bain. Ils nécessitent donc des investissements importants afin d'être modifiés et adaptés aux besoins des personnes qui ont une déficience motrice. Les travaux requis pour rendre accessible les étages d'un duplex ou d'un triplex sont complexes et prohibitifs. Ce sont donc les rez-de-chaussée (généralement plus chers que les étages) qui ont la préférence des familles comptant une personne à mobilité réduite. À Montréal, les

²² Profil statistique de l'habitation : Montréal. 2e édition., Société d'habitation du Québec, 2005

rez-de-chaussée de ces bâtiments sont généralement occupés par le propriétaire. Une famille comportant une personne à mobilité réduite qui veut s'y loger doit faire faire des travaux d'adaptation de domicile, généralement avec le programme PAD, financé par la SHQ et géré par la ville. Ce programme est affecté de très longues listes d'attente, ne couvre pas totalement le coût des travaux et ne permet que de répondre à une petite partie des besoins de la famille. Si la famille est propriétaire, ces travaux sont plus faciles à réaliser. Si la famille est locataire, elle doit obtenir l'accord du propriétaire et a droit à une aide financière moindre que si elle était propriétaire. De plus, le locataire d'un rez-de-chaussée de duplex ou de triplex est toujours à la merci d'une reprise de possession lorsqu'il y a vente du bâtiment. Ajoutons à cela un nombre limité de logements disponibles, que 90% des logements sur l'île appartiennent au secteur privé et l'augmentation du coût des loyers et il devient encore plus difficile pour ces familles de se loger à Montréal. Avoir un logement adapté est donc un défi supplémentaire pour les locataires qui sont souvent dépendants de la bonne volonté de leur propriétaire.

Une conséquence : de nombreuses personnes handicapées sont bloquées dans des logements à l'étage et doivent compter sur l'aide de leurs proches ou d'un tiers pour tout ce qui concerne leurs besoins essentiels (faire les commissions, aller à la pharmacie etc.).

Si on pense que 90% des logements sur l'île appartiennent au secteur privé, qui depuis quelques années augmente allègrement les loyers, on peut entrevoir les difficultés qu'ont à se loger les familles locataires comportant des personnes à mobilité réduite...

« La crise du logement locatif se résorbera tôt ou tard, celle du logement abordable, du logement réellement accessible aux ménages à faible et modeste revenu, demeurera et se sera même aggravée. »²³

La discrimination est un frein majeur à l'accès de plusieurs ménages à un logement et elle s'est aussi accrue en raison de la pénurie de logements. Les motifs principaux de discrimination sont la condition sociale, la présence d'enfants et l'appartenance à une minorité visible.²⁴

Et que dire de la discrimination! Nos familles sont triplement marginalisées lorsque vient le temps de chercher un logement : pas d'enfants (c'est bruyant), pas de personnes à faibles de revenus (elles ne paient pas leur loyer) et pas de personnes handicapées (elles abiment les logements, elles sont bizarres et font peur et ça coûte cher)....

Le logement social et communautaire, de type HLM, coopérative d'habitation et organisme sans but lucratif, semble une solution pour nos familles : bâtiments plus récents (ayant une meilleure performance d'accessibilité), propriétaires plus compréhensifs (adaptation de domicile, absence de reprise de possession), moins de discrimination, augmentations de loyers plus raisonnables, possibilité d'entraide, etc. Cependant pour les nouveaux logements, les budgets très serrés des programmes de logement social, la rentabilisation

²³ FRAPRU, Dossier noir du logement, 2003

²⁴ Avis régional pour une politique de conciliation travail-famille-études, La CRE de Montréal, 2004

des terrains qui génère la construction de logements en demi sous-sol, le manque d'arrimage entre le réseau du logement social et le milieu des personnes handicapées font qu'il se réalise encore très peu de logements accessibles et adaptables pour les familles. Pourtant les exemples existent : l'Habitation Loggia sur la rue Préfontaine à Montréal, comporte au rez-de-chaussée 13 grands logements universellement accessibles pour famille... Ils ont trouvé preneurs en quelques semaines seulement, à la grande joie des parents et des enfants!

Enfin, n'oublions pas la « visitabilité ». L'habitation est le lieu où on reçoit parents et amis, où l'on s'entraide en gardant les enfants du voisin, etc. Si la famille habite un logement qui répond à ses besoins, elle ne veut pas nécessairement y être confinée... Elle veut pouvoir aller visiter d'autres familles sans rencontrer d'obstacles majeurs. Elle veut pouvoir faire garder les enfants chez la voisine en cas de pépin. Elle veut que les rencontres de la coopérative ne soient pas toujours dans son logement... Bref, la visitabilité (une accessibilité minimale des logements des « non handicapés ») est bienvenue tant pour les familles ayant une personne à mobilité réduite que pour les autres familles avec qui elles sont en relation. Maintenir et attirer les familles à Montréal implique de faciliter la construction des réseaux d'entraide et ça passe par l'habitation!

En résumé :

- Près d'un ménage sur trois comporte une personne ayant une limitation fonctionnelle, ce qui devrait préoccuper grandement les promoteurs d'une politique familiale qui se questionnent sur l'habitation....
- Si la situation résidentielle des familles ayant une personne handicapée à Montréal est très difficile, elle l'est encore plus pour les familles locataires ayant une personne à mobilité réduite,
- Il manque sérieusement de logements universellement accessibles et facilement adaptables à Montréal, un pré requis pour les familles ayant une personne à mobilité réduite et pour leur entourage (visitabilité). La réglementation provinciale de construction n'a aucune exigence à cet égard (outre les espaces communs de certains bâtiments) pas plus que la réglementation municipale (les villes ont le pouvoir de régler, entre autres, pour certains bâtiments sous leur juridiction). Les règlements d'urbanisme et particulièrement de zonage incitent la construction de logements non accessibles et très difficilement adaptables (autorisation des logements en demi-sous-sol), tant au niveau du logement privé que du logement social et communautaire.
- Même si le logement social et communautaire semble être une avenue pour nos familles, il y a très peu de réalisations jusqu'à présent.

- Montréal manque de logements à prix abordables pour les familles ayant des revenus limités, dont font souvent partie les familles ayant un membre avec une incapacité.

NOUS RECOMMANDONS :

- . Prévoir que tous les nouveaux logements qui sont construits soient universellement accessibles.
- . D'augmenter le nombre de logements adaptés aux réalités des familles dont celles qui comptent un membre ayant une incapacité (premier étage, grand logement, 3 chambres fermées etc.);
- . De favoriser l'accès à la propriété individuelle, coopérative ou associative par des programmes appropriés;
- . Faciliter l'accès à des logements abordables considérant que les familles dont un membre vit avec incapacité vivent souvent avec de faibles revenus, que la personne handicapée soit un enfant ou un adulte;

CE QUE NOUS POUVONS APPORTER :

Plusieurs organismes du réseau des personnes handicapées ont développé des expertises au niveau de l'adaptation de domicile. Ceux-ci seraient disponibles et très intéressés à travailler en partenariat avec la ville.

Notamment, l'organisme **Société logique** a comme mission de promouvoir et d'intervenir dans le développement et la création d'environnements universellement accessibles. Entre autres, cet organisme possède cinq immeubles d'habitation totalisant 166 unités de logement. Ces immeubles offrent du logement social de qualité à toute la population, y compris les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ceci est un exemple que la mixité est possible et est une solution autant pour les familles que nous représentons que pour les autres. D'autres organismes communautaires ont également une expertise en soutien communautaire en logement social, ce qui permet le développement de l'autonomie de certaines personnes handicapées et vient du même coup soulager leur famille d'origine.

Enfin, certaines réalisations récentes en logement social (Habitation Loggia, phase Préfontaine et phase Rachel) sont des démonstrations éloquentes, tant au niveau de l'architecture que de l'entraide et de l'empowerment.

2.3 TRANSPORT :

Quiconque a fait l'expérience de prendre le métro avec des enfants en bas âge sait qu'il n'est pas facile de circuler. « C'est fou le nombre de stations où vous avez une flopée d'escaliers à franchir.(...) Comment faites-vous avec un bébé dans une poussette et un deuxième par la main ? »²⁵

²⁵ Grandir à Montréal, Mario Girard, La Presse, 27 septembre 2006, Actuel 3

Le transport collectif est une composante essentielle du bien être d'une famille dans une ville. Il doit être simple, sécuritaire, à un prix abordable, rapide, présenter le moins de barrières physiques possible avec le moins de correspondance possible et à une fréquence suffisante. Le transport de Montréal a encore bien du chemin à faire, même s'il est considéré comme l'un des meilleurs en Amérique du Nord.

Pour les familles où vivent une personne ayant une incapacité, le transport est aussi une composante essentielle, chaque membre devant être autonome dans ses déplacements.

Bien que la ville de Montréal ait fait beaucoup pour améliorer l'accès des personnes handicapées au transport en commun, avec par exemple la venue des autobus à planchers surbaissés, les règlements sur les entrées publiques accessibles et le développement du transport adapté, il reste encore du chemin à parcourir !

En améliorant l'accessibilité du réseau régulier, on améliore la situation pour les personnes handicapées mais aussi pour les familles nombreuses, pour celles qui utilisent des poussettes, ont des bagages à transporter, pour les personnes âgées, bref pour tout les citoyens de la ville. Prévoir un transport accessible c'est aussi prévoir une chaîne d'accessibilité (trottoir, autobus, métro) du lieu de départ jusqu'à la destination prévue.

Toutefois le réseau régulier de transport n'est pas encore universellement accessible. Le métro est totalement inaccessible, sauf à Laval. Les lignes d'autobus sont partiellement accessibles et l'accessibilité n'y est pas encore de très bonne qualité. En plus si une famille est composée de deux membres en fauteuil roulant, ils ne peuvent prendre le même autobus, puisqu'il n'y a qu'une place réservée aux fauteuils. En fait l'organisation des services présume que les personnes à mobilité réduite n'ont pas d'enfants, ce qui n'est pas le cas.

En ce qui à trait au transport adapté, il ne s'est pas encore bien ajusté à la réalité familiale. Par exemple un parent ayant une incapacité ne peut pas circuler en transport adapté avec son enfant de plus de 14 ans pour des besoins relatifs à son enfant (comme des rendez-vous médicaux). Ceci est très gênant si l'on considère qu'un parent est, au sens de la loi, responsable de son enfant jusqu'à 18 ans. Également, les règles du transport ne sont pas pratiques pour les trajets quotidiens à la garderie pour un parent handicapé. Entre autres, il ne peut que déposer son enfant sans pouvoir le conduire à l'intérieur de la garderie. De ce fait, si le milieu de garde ne peut ou ne veut pas assumer cette tâche, le parent doit compter sur une tierce personne, ce qui occasionne des frais.

Par ailleurs, les parents (sans handicap), ayant un enfant handicapé, subissent des préjudices quand le transport adapté, qui doit ramasser le jeune, est en retard. Cette situation touche davantage les familles où l'enfant a plus de 21 ans et fréquente un établissement du réseau de la santé. Tant que le transport adapté n'est pas passé, le parent doit rester à la maison et est en retard au travail. Nous savons qu'actuellement des travaux

s'effectuent avec la STM mais la solution n'est pas encore trouvée. En autres, les règles de fonctionnement du transport adapté prévoient une marge de manœuvre de 30 minutes ce qui augmente la probabilité de retard pour le parent.

EN BREF, VOICI DONC LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :

.Le métro n'est encore accessible qu'aux personnes qui peuvent utiliser les escaliers;

.La qualité du service dans les autobus à plancher surbaissé est médiocre et ne permet pas la présence de plusieurs personnes en fauteuil roulant;

.Le transport adapté exige des réservations à l'avance, parfois difficiles à obtenir, fastidieuses et quelques fois incompatibles avec l'organisation du quotidien ;

.Il y a des disparités dans l'offre de service de transport selon le lieu géographique où habitent les personnes.

.Pour une famille ayant plusieurs enfants, les coûts liés au transport sont très élevés

NOUS RECOMMANDONS :

.Une meilleure flexibilité dans l'organisation du transport adapté ;

.Un transport en commun universellement accessible partout dans la grande région de Montréal.

. La création d'un tarif familial pour encourager et faciliter l'utilisation du transport en commun pour les familles ayant plus d'un enfant.

CE QUE NOUS POUVONS APPORTER :

Le milieu associatif des personnes handicapées a participé aux consultations entourant le plan de transport de la ville et compte rester actif dans ce dossier. Comme la ville préconise le développement des transports collectifs, tout effort de la ville en ce sens est un acquis pour les personnes handicapées et elles seront donc disponibles et intéressées à participer aux travaux à venir, surtout si l'on prend soin de rendre le transport universellement accessible.

De plus le milieu associatif est très présent dans les instances consultatives de la STM, et compte toujours par ce moyen, faire des représentations pour ce qui concerne les problématiques familiales.

2.4 OFFRE EN SPORT ET LOISIRS :

Le loisir est une dimension importante de la vie des personnes et des familles, particulièrement lorsque celles-ci comptent de jeunes enfants. Les familles qui vivent avec une personne handicapée ne font pas exception à la règle, souvent l'accès aux loisirs

contribue à leur équilibre familial et à l'intégration sociale de leur enfant !

Pour les familles, qui comptent un membre ayant une incapacité, souvent **l'accès** aux loisirs et autres activités sportives et culturelles nécessite des services de transport, des lieux accessibles, des intervenants informés et formés et l'existence de services d'accompagnement. Il est aussi important que le terme loisir soit compris dans son sens large (culturel, sportif, artistique, etc.).

L'accompagnement

Les citoyens montréalais ayant une incapacité peuvent bénéficier du programme d'accompagnement en loisir. Ce programme leur donne accès à un accompagnement lorsque celui-ci est requis pour leur permettre de participer aux activités proposées par les services de loisirs de la ville de Montréal ou par des organismes de loisirs qui œuvrent sur l'île de Montréal.

« Le programme vise à favoriser l'accessibilité des activités de loisir et de sport aux personnes handicapées et qui ont besoin d'accompagnement pour participer à ces activités. Ainsi, le programme d'accompagnement permet de soutenir financièrement les organismes de loisir ainsi que les municipalités et les camps de vacances qui désirent engager des personnes accompagnatrices pour permettre à la personne handicapée de participer à des activités de loisir et de sport. »²⁶

Le financement de ce programme relève en partie du Ministère de l'éducation, du loisir et du sport. C'est une enveloppe budgétaire de 340 000\$ qui transite par l'URLS de l'île de Montréal et qui est gérée par l'association régionale de loisir pour personnes handicapées, Altergo. La ville de Montréal injecte pour sa part un montant de 260 000\$ supplémentaire dans l'enveloppe globale et les arrondissements y participent aussi de façon variable (150 000\$ pour les 19 arrondissements).

Le budget total de ce programme est donc de l'ordre de 750 000\$ et vise à répondre aux demandes de 95 organisations de loisir (16 services municipaux et 79 organismes de loisir sans but lucratif). En 2005, les personnes et les parents ont fait des demandes aux organismes de loisirs qui étaient de l'ordre de 1,6M \$. Il demeure donc évident que le soutien financier est encore insuffisant. D'autre part l'investissement varie beaucoup d'un arrondissement à l'autre. Le programme est-il connu des élus ? Son impact est-il reconnu de ceux-ci ? Ou devons-nous croire que certains arrondissements ont des budgets réellement serrés au point de ne pouvoir y consacrer les sommes nécessaires ?

²⁶ Dépliant programme d'accompagnement en loisir, ARLPH

Viser l'accès...

Dans certains centres de loisirs, les lieux ne sont pas accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (entrée non adaptée, toilettes, vestiaire etc.), elles ne peuvent donc pas les utiliser. Une personne handicapée ne devrait jamais être limitée dans sa demande de loisir par sa déficience. De plus, certaines réglementations existantes sont souvent un frein à l'accès aux loisirs pour ces familles. A cet effet, prenons l'exemple des vestiaires dans les piscines publiques : une mère ne peut accompagner son fils adolescent, ayant des limitations fonctionnelles et nécessitant du support pour se changer dans le vestiaire des hommes mais ne peut pas non plus aller dans celui des femmes.

La question de l'accessibilité à l'information, pour les personnes handicapées, pose aussi parfois problème. Depuis 2007, dix arrondissements se sont lancés dans la production de répertoires inclusifs, qui informent davantage les personnes handicapées sur les services disponibles et utiles qui sont offerts dans leur arrondissement et à la ville de Montréal. En 2007 5 autres arrondissements ont emboité le pas mais de façon encore timide, quatre arrondissements ont encore beaucoup à faire. Aussi, les informations de la ville ne sont pas encore toutes accessibles pour les personnes qui ont des difficultés liées à la communication (déficience visuelle, auditive, intellectuelle). Des médias substituts sont essentiels pour ces personnes.

NOUS RECOMMANDONS AU NIVEAU DE L'OFFRE EN LOISIRS:

- . Que la Ville maintienne l'enveloppe budgétaire annuelle de 300 000 \$ dédiée à la mise en œuvre du programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles
- . Que les arrondissements reconnaissent comme partenaires, les organismes communautaires de loisir à rayonnement régional, afin que les familles puissent avoir accès au même niveau de prestation de services partout à Montréal.
- . Que soit aménagés, dans les lieux publics offrant des loisirs (piscines, gymnases etc.), des vestiaires familiaux qui permettent au parent ou à un accompagnateur de sexe opposé à celui de la personne handicapée, de pouvoir l'accompagner et lui offrir le soutien dont elle a besoin.
- . Que tous les lieux publics où se pratiquent des loisirs puissent être accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et à leur famille.
- . Que la ville et les arrondissements aient le souci d'indiquer les informations nécessaires aux personnes handicapées et de rendre l'information universellement **accessible**

CE QUE NOUS POUVONS APPORTER :

L'organisme Altergo est un partenaire majeur en loisir et culture. Il gère le programme d'accompagnement en loisir du ministère, et sa gestion facilite celle de la ville. Il continuera aussi à coordonner une table de concertation pour le loisir des personnes handicapées en collaboration avec la ville.

En fait les trois regroupements sont déjà des partenaires incontestés de la ville de Montréal. A ce titre ils peuvent informer la ville des besoins concernant les personnes handicapées, contribuer à divers projets que la ville pourrait initier. Lorsque leur expertise est requise, ils peuvent assumer des tâches de formation des employés de la ville et des arrondissements relativement aux besoins des familles qui comptent un membre ayant une incapacité.

Quant aux organismes de loisirs de personnes handicapées, ils contribueront à offrir des services spécialisés quand cela est pertinent. Ils feront aussi la promotion du loisir intégré et, dans certains cas, collaboreront avec les organismes municipaux pour faciliter l'intégration d'enfant dans des activités de loisir.

EN CONCLUSION...

La reconnaissance des différentes réalités vécues par les familles de Montréal est indispensable si l'on veut favoriser leur épanouissement et leur offrir des services qui répondent mieux à leurs besoins. La ville de Montréal doit ainsi reconnaître et considérer à juste titre ces différentes réalités quand elle offre des services à la population.

Par la mise en application du concept d'**accessibilité universelle** nous croyons que la ville de Montréal répondra à un triple objectif soit celui de répondre aux besoins des personnes handicapées mais également à ceux des familles et des aînés vivant sur son territoire.

SOMMAIRE DES SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

En général :

- Que la municipalité Intègre l'accessibilité universelle comme principe de base transversal de sa politique familiale
- Que la ville de Montréal retienne une définition de la famille plus inclusive
- Que la Ville élabore différentes mesures favorisant la conciliation famille et travail pour ses employés et, par le fait devienne un employeur modèle auprès des organismes, des établissements et du secteur privé ;
- Que la ville améliore son offre de service de façon à tenir compte des horaires familiaux
- Que des mesures soient mises en place afin d'encourager le rapprochement des membres d'une même famille (logement plus spacieux, concept de noyaux villageois etc.)
- Que la ville encourage la participation citoyenne en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et en s'assurant d'inclure leur participation au processus de décision municipale.
- Que la ville, avec d'autres partenaires, se penche sur la question des services de surveillance pour les élèves handicapés dans les écoles secondaires.

Au niveau de l'habitation :

- Prévoir que tous les nouveaux logements qui sont construits soient universellement accessibles.
- D'augmenter le nombre de logements adaptés aux réalités des familles dont celles qui comptent un membre ayant une incapacité (premier étage, grand logement, 3 chambres fermées etc.);
- De favoriser l'accès à la propriété individuelle, coopérative ou associative par des programmes appropriés;
- Faciliter l'accès à des logements abordables considérant que les familles dont un membre vit avec incapacité vivent souvent avec de faibles revenus, que la personne handicapée soit un enfant ou un adulte;

Au niveau du transport :

- Une meilleure flexibilité dans l'organisation du transport adapté ;
- Un transport en commun universellement accessible partout dans la grande région de Montréal.
- .La création d'un tarif familial pour encourager et faciliter l'utilisation du transport en commun pour les familles ayant plus d'un enfant.

Au niveau de l'offre en sports et loisirs

- Que la Ville maintienne l'enveloppe budgétaire annuelle de 300 000 \$ dédiée à la mise en œuvre du programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles
- Que les arrondissements reconnaissent comme partenaires, les organismes communautaires de loisir à rayonnement régional, afin que les familles puissent avoir accès au même niveau de prestation de services partout à Montréal.
- Que soit aménagés, dans les lieux publics offrant des loisirs (piscines, gymnases etc.), des vestiaires familiaux qui permettent au parent ou à un accompagnateur de sexe opposé à celui de la personne handicapée, de pouvoir l'accompagner et lui offrir le soutien dont elle a besoin.

- Que tous les lieux publics où se pratiquent des loisirs puissent être accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et à leur famille.
- Que la ville et les arrondissements aient le souci d'indiquer les informations nécessaires aux personnes handicapées et de rendre l'information universellement **accessible**